



ELECTIONS

Inscription sur les listes électorales

Inscription volontaire

Les personnes qui souhaitent faire une demande d'inscription sur les listes électorales doivent s'adresser à la **Mairie de la commune du lieu de domicile**. L'inscription sur la liste électorale est **possible à tout moment de l'année**.

Elle doit impérativement avoir lieu **au plus tard le 31 décembre** pour que l'intéressé puisse **voter à partir du 1er mars de l'année suivante** (après révision annuelle des listes électorales).

Les pièces à fournir

- le formulaire d'inscription
- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Inscription d'Office (jeunes âgés de 18 ans)

Vous avez eu ou aurez 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours et le 28 (ou 29) février de l'année suivante ? Vous serez inscrits d'office sur la liste électorale sans faire de demande individuelle.

La commission administrative de révision des listes électorales procède aux inscriptions d'office en utilisant les informations fournies par l'INSEE, établies **sur la base du recensement militaire** effectué à l'occasion de la journée d'appel de préparation à la défense, et en vérifiant si les conditions sont réunies (identité, domicile, nationalité...).

Les fichiers utilisés pouvant être incomplets, il est toutefois préférable de vous renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a bien été effectuée.

Les années de scrutin général, sont également inscrits d'office les jeunes ayant atteint 18 ans entre le 1er mars de l'année du scrutin et la veille du premier tour du scrutin.

Inscription des citoyens de l'Union Européenne

Les citoyens de l'Union Européenne résidant en France peuvent participer à l'élection des conseillers municipaux et des représentants au Parlement Européen dans les mêmes conditions que les électeurs français.

Il existe deux listes électorales complémentaires distinctes : l'une valable pour les **élections**

municipales, l'autre valable pour les **élections européennes**.

Les pièces à fournir

- Formulaire d'inscription
- un justificatif d'identité (passeport, titre de séjour) en cours de validité
- un justificatif de domicile.

L'inscription n'est valable que pour ces scrutins. Une carte électorale d'un modèle particulier est alors délivrée par la mairie du lieu de résidence.

Le Vote par Procuration

En cas d'absence le jour de l'élection, vous pouvez vous faire représenter par un électeur de votre choix (votre mandataire) pour voter à votre place. **Le mandataire doit être inscrit dans la même commune**, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote, que la personne donnant procuration.

Conditions

Le vote par procuration est **admis pour les motifs suivants** :

- obligations professionnelles
- l'état de santé
- le suivi d'une formation
- des vacances
- l'inscription sur les listes électorales d'une autre commune que celle de résidence.

A qui s'adresser ?

- **A la Brigade de Gendarmerie** du lieu de résidence ou du lieu de travail
- **Au Commissariat de Police** du lieu de résidence ou du lieu de travail
- **Au Tribunal d'Instance** du lieu de résidence ou du lieu de travail.

En cas d'état de santé ou d'infirmité sérieuse empêchant le déplacement, et sur demande, un officier de police judiciaire ou son délégué peut se déplacer à domicile pour établir la procuration. Un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité devra alors être présenté. Pour les personnes résidant à l'étranger, s'adresser à l'Ambassade ou au Consulat de France.

Comment faire la démarche ?

Le mandant se présente en personne auprès des autorités compétentes.

- **Il présente un justificatif d'identité** admis pour pouvoir voter (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).
- **Il remplit un formulaire** où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif d'empêchement.
- **Le mandant peut remplir en ligne et imprimer le formulaire cerfa N°14952*01** qu'il présentera au guichet. Il peut aussi utiliser le formulaire cartonné disponible sur place.

Délais

Les démarches doivent être effectuées **suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement de la procuration**, expédiée en pli recommandé, à la Mairie. Le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Découpage Electoral

Depuis 2003, la commune est divisée en 2 bureaux de vote. La carte d'électeur vous indique celui dont vous dépendez.

Connaître votre bureau de vote selon votre adresse

Bureau N° 1 : La Mairie

Domaine les Albarels
Domaine Al Rec de la Clauso
Domaine As Plos (Allée des pins)
Rue Honoré de Balzac
Domaine la Bastide
Rue Léon Blum
Avenue du Cabardès
Impasse du Cabardès
Domaine de Cantegril
Domaine de Conquet
Rue du Coustou
Place du Coustou
Rue Alphonse Daudet
Place de l'Eglise
Rue Saint Exupéry
Rue Fabre d'Eglantine
Domaine de Fonces Grives
Domaine La Fount
Rue Victor Hugo
Rue du 08 Mai
Domaine d'Huniac
Rue Jean Jaurès
Rue du Colombier
Boulevard Joliot Curie
Domaine Lalande
Domaine Liet
Rue Pierre Loti
Rue des Meuniers
Domaine la Métairie Basse
Rue Frédéric Mistral
Avenue de la Montagne Noire
Rue Jean Moulin
Domaine de Moure
Rue Alfred de Musset
Domaine la Noble
Rue du 11 Novembre
Boulevard Pasteur
Avenue du Portail d'Amont
Rue du 14 Juillet
Place de la République
Rue Jean Richepin

Bureau N° 2 : Groupe Scolaire

Rue Clément Ader
Rue Jean Sébastien Bach
Avenue Hector Berlioz
Rue Georges Bizet
Rue Louis Blériot
Rue Georges Brassens
Avenue René Cassin
Rue du Cers
Rue des Chardonnerêts
Rue d'Autan
Rue Claude Debussy
La Dussaude
Le Trescalan
Rue des Fauvettes
Rue Jean de Florette
Rue du Fresquel
Chemin de la Galinière
Impasse de la Galinière
Rue des Glycines
Avenue Maurice Grignon
Rue Georges Guynemer
Chemin de la Jonquière
Rue des Jonquilles
Rue Laurios
Rue des Lilas
Impasse Merlot
Rue Jean Mermoz
Rue des Mésanges
Rue des Mimosas
Avenue Raymond Courrière
Avenue Luis Ocana
Rue Marcel Pagnol
Chemin de Paret Longue
Domaine de Paret Longue
Chemin de Pech Bruyer
Rue Maurice Ravel
Chemin de Rivals
Rue Camille Saint Saëns
Rue de la Tramontane
Rue des Treilles
Rue des Tulipes

Domaine de Rivoire
Chemin des Romains
Domaine la Tuilerie
Rue du Vent
Rue Emile Zola
Rue Jean Ferrat

Rue Giuseppe Verdi
Rue des Violettes
Impasse des Joncs